

Décision du Président
Marché formalisé : N° EPT 2001
Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement
Avenant N° 2
Titulaire : Groupement : SAFEGE / ETUDES & SYNERGIES

2023 - D - n° 150

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT le marché N° EPT 2001 portant sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement avec le groupement composé de la société SAFEGE, mandataire sise 15/27 rue du Port à NANTERRE (92022) et la société ETUDES & SYNERGIES et la nécessité de passer un avenant N° 2 pour prolonger le marché jusqu'au 24 décembre 2023,

VU les termes dudit avenant N° 2,

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer l'avenant N° 2 au marché N° EPT 2001 portant sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement avec le groupement composé de la société SAFEGE, mandataire sise 15/27 rue du Port à NANTERRE (92022) et la société ETUDES & SYNERGIES.

Article 2 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 24/10/2023

Le Président



O. Capitano

Olivier CAPITANO

La présente délibération publiée le 24/10/2023

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20231024-D2023-150-AR
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023